

PÉTITION contre de nouvelles nuisances

Sous couvert de l'amélioration des nuisances sonores demandée par le Grenelle de l'environnement, nos communes sont confrontées à un projet de nouvelle trajectoire de l'aviation civile. **RAPPELS...**

16 novembre 2009...

LaDirectiongénérale de l'aviation civile (DGAC) lance, avec la participation du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, une enquête publique : « Relèvement des altitudes d'arrivées des avions en provenance du sud-est à destination de l'aéroport de Paris-Orly en configuration vent d'est ».

Ce titre est trompeur : ce relèvement implique en réalité le déplacement au-dessus de notre territoire.

Cela aurait pour conséquences:

- augmentation du temps de vol, de la consommation de kérosène, des prix et du CO² émis,
- des nouvelles nuisances pour une nouvelle population, sans en supprimer. Alors qu'une solution existe : à l'analyse du groupe d'experts du Parc, il est tout à fait possible, pour le projet de la DGAC, de garder le couloir actuel et de relever les altitudes.

13 novembre 2010...

250 personnes (dont des élus locaux, départementaux, régionaux et parlementaires) se sont rassemblées à Saint-Jean-de-Beauregard (balise aéronautique ORW) pour montrer leur opposition au projet de la DGAC.

16 novembre 2010...

Élus et associations condamnent l'absence de concertation. La Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aéroport d'Orly s'est réunie afin de statuer sur le projet de la DGAC, suite à l'enquête publique.

Le Préfet de Région a refusé de recevoir, en préambule de la Commission, la délégation du Parc et les associations. Seule la DGAC a pu s'exprimer sur son projet!

La CCE est constituée d'élus et d'associations non concernés par ce projet de couloir aérien, elle n'a par ailleurs pas été sollicitée pour l'enquête publique...

Les élus et les experts du Parc naturel régional du Gâtinais français rencontrent en urgence l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA) pour défendre leurs positions avant qu'elle ne rende son avis.

2 décembre 2010...

L'Acnusa publie un avis défavorable sur le projet de la DGAC. Les élus locaux sollicitent alors la Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, afin que le sujet soit réétudié.

17 janvier 2011...

Franck Marlin, Claire-Lise Campion et Jean-Jacques Boussaingault sont reçus des Conseillers techniques de la Ministre, qui prend plusieurs engagements : les études seront complétées et la concertation sera reprise, avant une décision au printemps 2011.

14 mai 2011...

Avec la délégation du Parc, 500 personnes se rendent devant le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. La délégation est reçue et l'absence de concertation au préalable est reconnue. Mais le projet de la DGAC est prévu pour être appliqué en septembre 2011...

24 mai 2011...

Le Préfet de Région publie un communiqué annonçant que la CCE de l'aéroport d'Orly a rendu, dans la plus grande discrétion, un avis positif à l'unanimité sur le projet de la DGAC. Cet avis consultatif sera suivi d'un avis de l'ACNUSA mi-juin, précédant la décision de la Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Êtes-vous prêts à accepter que des avions à basse altitude passent au-dessus de chez vous toutes les 90 secondes en heure de pointe les jours de beau temps ? Il faut continuer à combattre ce projet qui, appliqué strictement, ne présentera que des inconvénients, alors que des solutions existent et ont été proposées.

Nous vous invitons à signer cette pétition :

Contre le projet de « Relèvement des altitudes d'arrivées des avions en provenance du sud-est à destination de l'aéroport de Paris-Orly en configuration vent d'est » de la DGAC.

Vous pouvez la déposer dans votre Mairie ou à la Maison du Parc 52 route de Corbeil, 91590 Baulne, par fax au 01 64 98 71 90 ou par mail info@parc-gatinais-frnacais.fr Les élus iront les apporter à la Ministre en Mairie de Longjumeau.

Nom, prénom

Commune

Date

Signature







